

A.P.A. BONVILLETTE

Société civile immobilière

Capital 267 300,00 €

Siège social : Bonvillette (28310) FRESNEY-L'EVEQUE

Siren 993 490 374 RCS CHARTRES

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2025

Les soussignés :

Madame Marie-José Marcelle Annette **DORET**, exploitante agricole retraitée, demeurant à PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT (75006)15 boulevard du MontparnasseNée à CHATEAUDUN (28200)le 2 mars 1953.Veuve de Monsieur Jean-Michel Raymond Albert **AVENET** et non remariée.Non liée par un pacte civil de solidarité.

Madame Anne-Laure Janine Solange **AVENET**, contrôleur de gestion, épouse de Monsieur Stéphane René **ALLARD**, demeurant à ORLEANS (45000)7 rue de la BretonnerieNée à NOGENT-LE-ROTHOU (28400)le 27 novembre 1976.

Madame Sophie Maryvonne Thérèse **AVENET**, juriste, épouse de Monsieur Guillaume Philippe **PANTHOU**, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)29 rue de l'EstNée à NOGENT-LE-ROTHOU (28400)le 8 mars 1979.

Monsieur Pierre-Laurent Yves Michel **AVENET**, médecin urgentiste, époux de Madame Louise Luce Marie **FERRIER**, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)27 rue BergetteNé à LE MANS (72000)le 27 mars 1982.

Monsieur Clément Jean-Michel Gérard **ALLARD**, opérateur - animateur attractions, demeurant à ORLEANS (45000)7 rue de la BretonnerieNé à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014)le 9 juillet 2005.Célibataire majeur.

Monsieur Quentin Pierre Guillaume **ALLARD**, lycéen, demeurant à ORLEANS (45000)7 rue de la BretonnerieNé à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014)le 12 septembre 2007.Mineur.

Monsieur Thomas Henri José **ALLARD**, collégien, demeurant à ORLEANS (45000)7 rue de la BretonnerieNé à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014)le 7 mai 2010.Mineur.

Mademoiselle Chloé Sophie Séverine **ALLARD**, écolière, demeurant à ORLEANS (45000)7 rue de la BretonnerieNée à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014)le 7 décembre 2013.Mineure.

Monsieur Louis Paul Jean-Michel **PANTHOU**, lycéen, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)29 rue de l'EstNé à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014)le 5 février 2006. Célibataire majeur.

Madame Camille Laure Marie **PANTHOU**, lycéenne, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)29 rue de l'EstNée à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014)le 28 septembre 2008.Mineure.

Monsieur Charles Stéphane Antoine **PANTHOU**, collégien, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)29 rue de l'EstNé à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014)le 16 mars 2011. Mineur.

Mademoiselle Marie Suzanne **AVENET**, collégienne, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)27 rue de BergetteNée à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014)le 28 décembre 2010. Mineure.

Mademoiselle Edwige Pauline Marie **AVENET**, collégienne, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)27 rue de BergetteNée à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014)le 13 novembre 2012. Mineure.

Monsieur Jean-Baptiste Benoist Marie **AVENET**, écolier, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)27 rue de BergetteNé à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014)le 31 janvier 2015.Mineur.

Monsieur Simon Hervé Marie AVENET, écolier, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 27 rue de BergetteNé à POISSY (78300) le 1er mai 2017.Mineur.

Monsieur François Marie AVENET, écolier, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)27 rue de BergetteNé à POISSY (78300) le 21 mai 2020.Mineur.

(ci-après, les « Associés »).

Ont pris à l'unanimité au moyen du présent acte sous seing privé les décisions suivantes concernant :

- **Constatation de l'acte de donation-partage du 28 février 2024**
- **Modification de l'article 7 des statuts**
- **les pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION (1^{ère}) : donation-partage du 28 février 2024

La collectivité des associés, constate l'acte de donation-partage reçu le 28 février 2024 par Maître Edouard-Louis REPAIN notaire à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN par Madame Marie-José AVENET à ses petits enfants de la nue propriété de 26280 parts sociales des la SCI A.P.A.BONVILLETTE

DEUXIEME DECISION (2^{ème}) : Modification de l'article 7 des statuts

La collectivité des associés, **décide** de modifier l'artocle 7 des statuts comme suit par suite de la donation-partage du 28 février 2024 :

« Article 7 . Capital social

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT SOIXANTE-SEPT MILLE TROIS CENTS EUROS (267 300,00 EUR).

Il est divisé en 26730 parts, de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 26730 inclus, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, comme suit :

Associés	Toute propriété	Nue-propriété	Usufruit
<u>Madame Marie-José AVENET née DORET</u> - 26280 parts sociales numérotées 1 à 26280 inclus en usufruit..... - 450 parts sociales numérotées 26281 à 26730 inclus en usufruit.....			26280 parts 450 parts
<u>Madame Anne-Laure ALLARD née AVENET</u> - 150 parts sociales numérotées 26281 à 26430 inclus en nue-propriété.....		150 parts	
<u>Madame Sophie PANTHOU née AVENET</u> - 150 parts sociales numérotées 26431 à 26580 inclus en nue-propriété.....		150 parts	

<u>Monsieur Pierre-Laurent AVENET</u> - 150 parts sociales numérotées 26581 à 26730 inclus en nue-propriété.....		150 parts	
<u>Monsieur Clément ALLARD</u> - 2190 parts sociales numérotées 1 à 2190 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Monsieur Quentin ALLARD</u> - 2190 parts sociales numérotées 2191 à 4380 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Monsieur Thomas ALLARD</u> - 2190 parts sociales numérotées 4381 à 6570 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Mademoiselle Chloé ALLARD</u> - 2190 parts sociales numérotées 6571 à 8760 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Monsieur Louis PANTHOU</u> - 2190 parts sociales numérotées 8761 à 10950 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Mademoiselle Camille PANTHOU</u> - 2190 parts sociales numérotées 10951 à 13140 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Monsieur Charles PANTHOU</u> - 2190 parts sociales numérotées 13141 à 15330 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Mademoiselle Marie AVENET</u> - 2190 parts sociales numérotées 15331 à 17520 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Mademoiselle Edwige AVENET</u> - 2190 parts sociales numérotées 17521 à 19710 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Monsieur Jean-Baptiste AVENET</u> - 2190 parts sociales numérotées 19711 à 21900 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	

<u>Monsieur Simon AVENET</u>			
- 2190 parts sociales numérotées 21901 à 24090 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Monsieur François AVENET</u>			
- 2190 parts sociales numérotées 24091 à 26280 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social.....		26730 parts	26730 parts

TROISIEME DECISION (3^{ème}) : Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte, qui constate les décisions des associés, tant anciens que nouveaux, en date du 14 novembre 2025, sera mentionné sur le registre des délibérations et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la société.

Fait à FRESNEY-L'EVEQUE

Le 14 novembre 2025

Certifié conforme à l'original par la gérance

